

NORME  
INTERNATIONALE

ISO  
5131

Première édition  
1982-04-01

AMENDEMENT 1  
1992-12-01

---

---

**Acoustique — Tracteurs et matériels agricoles  
et forestiers — Mesurage du bruit au poste de  
conduite de l'opérateur — Méthode de contrôle**

**AMENDEMENT 1: Annexe D — Débardeuses  
et débusqueuses forestières**

**(standards.itech.ai)**

*Acoustics — Tractors and machinery for agriculture and forestry — Measurement  
of noise at the operator's position — Survey method*

*AMENDMENT 1: Annex D — Forestry forwarders and skidders*



Numéro de référence  
ISO 5131 : 1982/Amd.1 : 1992 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 5131 : 1982 a été élaboré conjointement par les comités techniques ISO/TC 43, *Acoustique* et ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*.

[ISO 5131:1982/Amd 1:1992](https://www.iso.org/standard/5131-1982-amd-1-1992)

Cette annexe fait partie intégrante de l'ISO 5131:1982. <https://www.iso.org/standard/5131-1982-amd-1-1992>

© ISO 1992

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

# Acoustique — Tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Mesurage du bruit au poste de conduite de l'opérateur — Méthode de contrôle

## AMENDEMENT 1: Annexe D — Débardeuses et débusqueuses forestières

Insérer l'annexe suivante après l'annexe C.

### Annexe D (normative)

#### Débardeuses et débusqueuses forestières

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

#### D.1 Définitions

**D.1.1 débardeuse; porteur forestier:** Machine automotrice, habituellement autodéchargeuse, conçue pour transporter des arbres ou parties d'arbres de façon entièrement désolidarisée du sol.

**D.1.2 débusqueuse:** Machine automotrice pour transporter des arbres par halage.

#### D.2 Utilisation de la machine

Pour ces mesurages, les machines à pneumatiques doivent être utilisées sur une surface sèche et horizontale, en béton ou macadam, sans graviers, feuilles, neige, etc. Les machines à chenilles ou roues métalliques doivent être utilisées sur un pré horizontal et uni ou sur un sol sans herbes hautes ni végétation. La piste d'essai doit comporter une partie rectiligne de 150 m au moins, pour permettre la stabilisation de la vitesse de la machine pendant un temps suffisant à la réalisation des mesurages, notamment aux rapports élevés.

La machine ne doit être ni lestée ni chargée. Les machines à roues doivent être équipées de pneumatiques ordinaires, ne présentant pas une usure supérieure à 50 %. Avant de procéder aux mesurages de bruit, il faut vérifier par un essai de puissance à la prise de force ou d'une autre manière, que la puissance de la machine est égale, à 10 % près, à la valeur nominale annoncée par le constructeur.

#### D.3 Cabines et éléments auxiliaires

La méthode de mesurage est applicable à la machine équipée ou non d'une cabine. Si la machine est équipée d'une cabine, les mesurages du bruit doivent être effectués toutes portes et fenêtres fermées. Ils peuvent facultativement être répétés toutes fenêtres ouvertes.

Pendant l'exécution des mesurages, les équipements marchant normalement en même temps que le moteur (ventilateur, etc.) doivent fonctionner. Par contre, les équipements auxiliaires alimentés par le moteur ou autoalimentés (essuie-glaces, chauffage et ventilation, système de dégivrage, prise de force, etc.) ne doivent pas fonctionner.

Des mesurages supplémentaires doivent être effectués moteur arrêté, tous les équipements auxiliaires (ventilation, dégivrage, climatisation, etc.) fonctionnant à la puissance maximale. Il faut s'assurer que l'énergie appliquée aux bornes de ces équipements est au moins égale à la valeur nominale correspondante.

#### D.4 Position du microphone

Le microphone doit être installé du côté où le niveau de pression acoustique pondéré A s'avère être le plus élevé d'après les résultats d'un essai préliminaire effectué comme décrit en D.5.b).

#### D.5 Mesurage du bruit

Les mesurages du niveau de pression acoustique pondéré A doivent être effectués dans les conditions d'utilisation suivantes.

- a) En marche avant, au rapport de vitesse maximum en l'absence de charge et à pleine ouverture du levier de régulateur.
- b) En marche avant, au rapport donnant, en l'absence de charge, une vitesse voisine de 4,0 km/h au régime moteur nominal.

Si l'on mesure les niveaux de pression acoustique par bandes d'octave, il est recommandé de faire fonctionner la machine dans les conditions d'utilisation correspondant au niveau de bruit maximum.

#### D.6 Indication des résultats

Le rapport d'essai doit être conforme aux prescriptions de l'article 12 et doit contenir les résultats des mesurages effectués comme décrit en D.5.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 5131:1982/Amd 1:1992](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 5131:1982/Amd 1:1992](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5131:1982/Amd 1:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5131:1982/Amd 1:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5131:1982/Amd 1:1992  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/301f5bbc-abc5-4f2c-b057-105bf0feebdc/iso-5131-1982-amd-1-1992>

---

---

**CDU 534.61 : 631.372 : 630.7**

**Descripteurs** : acoustique, machine agricole, tracteur agricole, matériel forestier, mesurage acoustique, bruit acoustique, bruit de machine.

Prix basé sur 2 pages

---

---